

Circuit du dossier de demande de scolarisation des EANA Académie Aix-Marseille

1. Le CIO :

- assure le premier accueil du jeune et renseigne les parties 1 IDENTITÉ - 2 COORDONNÉES - 4 PREMIER ACCUEIL au CIO du « Dossier de demande de scolarisation élève de plus de 16 ans Nouvellement arrivé en France »
- saisit les premières informations du tableau partagé de suivi dans l'espace TRIBU (colonnes de A à M)
- convoque les jeunes et met à disposition des évaluateurs CASNAV les dossiers de demande de scolarisation élève de plus de 16 ans Nouvellement Arrivé en France

2. Le CASNAV :

- extrait la liste dans TRIBU pour préparer la batterie de tests
- procède à l'évaluation scolaire et linguistique du jeune
- détermine le profil scolaire du jeune (fiche préconisations CASNAV) en complétant la partie 5 EVALUATION SCOLAIRE et LINGUISTIQUE du CASNAV du dossier de demande de scolarisation élève de plus de 16 ans Nouvellement arrivé en France »
- remet le dossier complété au CIO

3. Le CIO :

- le psy- EN reçoit le jeune pour un entretien d'orientation lorsqu'il a un profil scolaire ;
- fait des propositions d'orientation en complétant la partie 6 ENTRETIEN D'ORIENTATION CIO avec PSY EN et la partie 2. **SYNTHÈSE Préconisation pour affectation DE** (page 1)
- complète le tableau partagé de suivi dans l'espace TRIBU (colonnes N à U)
- dépose le dossier du jeune dans l'espace TRIBU

4. La DSDEN :

- procède à l'affectation du jeune
- envoie la notification d' affectation à l'établissement d'accueil et au responsable légal
- complète le tableau partagé de suivi dans l'espace TRIBU (colonnes V à AA)

5 La MLDS

La responsable académique de la MLDS consulte le tableau dans TRIBU et renseigne l'établissement d'affectation lorsqu'un DAQ est préconisé par le psy EN/CIO ou par la DE (colonne Z éventuellement AA)

6. Le CASNAV :

¹ Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (sur le territoire français)

² Centre d'Information et d'Orientation

³ Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs

⁴ Division des Elèves de la DSDEN Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

⁵ Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

- s'assure si nécessaire de la mise en œuvre de l'accompagnement linguistique par l'attribution de HSE
- transfère les dossiers de demande d'affectation des jeunes au CEPAJ/CIERES